



Séance du jeudi 8 octobre 2020

**Question n° 18 b**  
**Aire d'accueil des gens du voyage (Citoyens Français Itinérants)**  
**Tarifs d'occupation des lieux**

Le Conseil communautaire s'est réuni le jeudi huit octobre deux mille vingt à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

**COMMUNES**

**TITULAIRES**

**REPLAÇANTS**

<b>ARPHEUILLES</b>	Monsieur Pascal AUGENDRE	
<b>BESSAIS-LE-FROMENTAL</b>	Monsieur Serge AUDONNET	
<b>BOUZAIS</b>	Monsieur Olivier PARILLAUD	
<b>BRUÈRE-ALLICHAMPS</b>	Monsieur Roger DAGHER	
<b>CHARENTON-DU-CHER</b>	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
<b>COLOMBIERS</b>	Monsieur Daniel BÔNE	
<b>COUST</b>	Monsieur Pascal COLLIN	
<b>DREVANT</b>	Monsieur Patrick BIGOT	
<b>FARGES-ALLICHAMPS</b>	Madame Édith MICHELIC	
<b>LA CELLE</b>	Monsieur Philippe AUZON	
<b>LA GROUTTE</b>	Monsieur Philippe PERRICHON	
<b>MARÇAIS</b>	Madame Michelle RIVET	
<b>MEILLANT</b>	Madame Marie-Claude JULIEN	
<b>NOZIÈRES</b>	Monsieur Franck DAUMIN	
<b>ORCENAI</b>	Monsieur Yann CADIER	
<b>ORVAL</b>	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	
<b>SAINT-AMAND-MONTROND</b>	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES-MARTINAT Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Absent
<b>SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX</b>	Monsieur Claude AUBAILLY	
<b>VERNAIS</b>	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 37  
Membres votants : 37

Secrétaire de séance : Madame Marie BLASQUEZ

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2020  
Date de l'affichage : 1<sup>er</sup> octobre 2020

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20201008-081020Quest18b  
AI  
Date de télétransmission : 09/10/2020  
Date de réception préfecture : 09/10/2020

## Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 8 octobre 2020

### Question n° 18 b Aire d'accueil des gens du voyage (Citoyens Français Itinérants) Tarifs d'occupation des lieux

Monsieur Emmanuel RIOTTE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) ;

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage qui dispose dans son article 1<sup>er</sup> que « les communes participent à l'accueil des personnes dites gens du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles » ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites ;

Vu le schéma départemental d'accueil du Cher des gens du voyage ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de France ;

Vu la nécessité de fixer les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Considérant qu'il convient d'approuver les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage située aux Fromenteaux sur la commune de Saint-Amand-Montrond ;

Considérant que les tarifs comprennent la fixation des droits de place (fluides inclus) et la caution

Considérant que les tarifs applicables à compter du lundi 12 octobre 2020 aux usagers de l'aire d'accueil sont les suivants :

- loyer pour un emplacement par jour, fluides compris : 8 €
- caution par emplacement : 50 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 36 pour, 1 abstention (Jennifer TIXIER)**

**approuve les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage située aux Fromenteaux sur la commune de Saint-Amand-Montrond, suivants :**

- **loyer pour un emplacement par jour, fluides compris : 8 €**
- **caution par emplacement : 50 €**

**à compter du lundi 12 octobre 2020.**

---

Président  
Daniel BONE

